

# COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT (CSE)

La loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 a réorganisé les instances représentatives des personnels, notamment en fusionnant les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en une instance unique, le **comité social**. Celle-ci a été créée pour développer une vision intégrée des politiques de ressources humaines et des conditions de travail. Ainsi, pour la fonction publique hospitalière, les comités sociaux d'établissement (CSE) seront chargés d'examiner les questions collectives et les conditions de travail à compter du 1er janvier 2023.

## COMITÉ SOCIAL D'ÉTABLISSEMENT : UNE NOUVELLE INSTANCE POUR LE DIALOGUE SOCIAL

Le comité social d'établissement (CSE) entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans tous les établissements de la fonction publique hospitalière.

### Le comité est constitué :

...de 3 à 15 représentant(e)s  
des agents non médicaux

...du directeur ou de la directrice  
de l'établissement qui préside le CSE

...du ou de la représentant(e) de la  
commission médicale d'établissement  
dans les hôpitaux publics



**Objectif :**  
représenter les personnels,  
examiner les questions  
collectives de travail ainsi que  
les conditions de travail et faire  
vivre le dialogue social

### La mission du CSE :



Mener des consultations obligatoires sur les projets de texte qui s'inscrivent dans son champ de compétence

Par exemple :

- examiner les projets de plan d'action sur l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations
- émettre un avis sur le plan de formation de l'établissement



### Des formations spécialisées qui permettent aux membres :



de procéder à des visites, des enquêtes, des auditions et de faire appel à un expert certifié pour l'évaluation des risques professionnels et le suivi des conditions de santé, de sécurité et de travail



d'examiner les questions relatives à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail...

Consultez la FAQ du ministère sur : [solidarites-sante.gouv.fr/cse](https://solidarites-sante.gouv.fr/cse)

## **Composition du Comité Social d'Etablissement (CSE) du Centre Hospitalier Châteaubriant-Nozay-Pouancé (Elections décembre 2022).**

### ▶ **Président**

MANOEUVRIER Eric, directeur

### ▶ **Titulaires**

AUBRON Fabien  
BOUCAULT Véronique  
BRUNET Véronique  
DAUFFY Marine  
DUCHESNE Sylvain  
FOUGERE Aurélia  
GALISSON Laurence  
LEDEVIN Sophie  
LELIEVRE Florence  
MAHE Nathalie

### ▶ **Suppléants**

BRIZARD Fernanda  
CHESNOT Méline  
CIVET Chantal  
FERET Elizabeth  
FOURNY Annie  
LE GOUIC Delphine  
MARCHAND Eric  
MENAGER Anne-Sophie  
MOREL Anne  
SIMON Lorrie

### ▶ **Représentants de l'administration**

DAVIAUD Jean-Benoît , directeur des soins, de la qualité gestion des risques  
DUJOUR LETOURNEUR Stéphanie , directrice adjointe des ressources humaine  
EVANO Sarah, directrice des achats, logistique, communication, projets  
HUMEAU Sébastien, responsable des affaires financières  
MERCIER Christine, directrice des affaires générales  
WANTZ Suzanne, directrice des ressources humaines  
Dr SONNIC Anne

La durée du mandat est de 4 ans.